



Listen to this article

Le psaume 51 commence par une supplication à Dieu : « *O Dieu ! Aie pitié de moi dans ta bonté ; selon ta grande miséricorde, efface mes transgressions.* » - verset 3.

Ces mots viennent d'un cœur profondément contrit, qui connaît la grandeur de la miséricorde de Dieu et implore le pardon. C'est David, qui s'humilie devant Dieu, après que Nathan lui ait reproché son adultère avec Bath-Schéba.

Dieu envoya le prophète Nathan vers David, pour lui faire comprendre l'injustice qu'il avait commise. Nathan se servit d'une parabole sans nommer les personnes concernées. C'était, semble-t-il, pour que David comprenne que Dieu punit l'injustice sans distinction de personne, et que le roi n'avait pas de droits particuliers. Parce que le cœur et l'esprit du roi aspiraient à la justice, David condamna ce que le « riche » avait fait, en prenant la seule « brebis » du « pauvre », sans savoir qu'il se condamnait lui-même.

Bath-Schéba, la femme d'Urie, était cette « brebis », que lui, l'homme « riche » avait prise malgré la loi de Dieu, et n'avait pas hésité à commettre un assassinat. (2 Samuel 12 : 9). Le roi fut en colère contre le manque de compassion et l'injustice de l'homme riche : « *L'Éternel est vivant ! L'homme qui a fait cela mérite la mort.* » (2 Samuel 12 : 5). Sa réaction nous montre que David aimait de tout cœur la justice et détestait les comportements injustes et méchants.

Quand Nathan, qui parlait au nom de Dieu, lui dit : « *Tu es cet homme-là !* », David commença à comprendre ce qu'il avait fait, et quelles conséquences il en découlerait. D'après la loi de Moïse, il méritait la mort, car la loi punit de mort l'adultère et le meurtre. - Lévitique 20 : 10 ; Nombres 35 : 16.

Lorsque David reconnut ses fautes, il fut accablé. Il était souvent en danger de mort, quand il livrait bataille. Saül et d'autres puissants ennemis en voulaient à sa vie. Mais dans tous les dangers, il avait confiance dans le Seigneur qui lui était un refuge et le sauvait de tous les

dangers. Maintenant, la paix avec Dieu était rompue ; quelque chose s'était mis entre eux, un péché, une injustice, qui devait être punis de mort, d'après la loi.

Mais David connaissait la grâce et la miséricorde de Dieu, et son empressement à pardonner les péchés lorsqu'ils étaient dus à la faiblesse, et non pas volontaires. Il savait aussi que ce Dieu miséricordieux ne repousserait pas un pécheur repentant, comme il le dit lui-même : « *O Dieu ! Tu ne dédaignes pas un cœur brisé et contrit.* » - Psaume 51 : 19.

Le péché et le pardon dans la loi

Dans cette situation dramatique, David fit la seule démarche correcte, en reconnaissant officiellement ses fautes et en témoignant devant Dieu : « *J'ai péché contre toi seul, et j'ai fait ce qui est mal à tes yeux.* » - Psaume 51 : 6.

Le roi n'avait-il péché vraiment que contre Dieu ? N'avait-il pas aussi péché contre Urie ? C'est certain, il avait aussi péché contre Urie, mais celui-ci était mort, et David ne pouvait plus lui demander pardon, ni réparer l'injustice qu'il lui avait faite. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était d'avoir confiance en la grâce et la miséricorde de Dieu. C'était d'autant plus terrible que David, n'ayant pas témoigné de miséricorde à Urie, était contraint d'implorer celle de Dieu.

En ce temps-là, la grâce et la miséricorde de Dieu envers les pécheurs étaient généralement représentées dans les dispositions des figures du tabernacle, qui prévoyaient le pardon symbolique des péchés. Dans ces conditions, David dit au verset 9 : « *Purifie-moi avec l'hysope, et je serai pur ; lave-moi, et je serai plus blanc que la neige.* » L'hysope était utilisée comme goupillon lorsqu'il s'agissait d'une purification symbolique, comme avec la cendre de la génisse rousse ou la loi de purification de la lèpre. L'hysope eut un rôle dans la préservation des premiers-nés d'Israël en Égypte, lorsque les Israélites reçurent l'ordre de badigeonner les montants et le linteau de leur porte avec des branches d'hysope trempée dans le sang de l'agneau (Exode 12 : 22). Dans la lettre aux Hébreux, Paul utilise ce symbole de purification pour expliquer que les péchés ne pouvaient pas être vraiment effacés sans que le sang de notre Seigneur soit versé à Golgotha. - Hébreux 9.

En ce qui concerne David, il avait commis un péché, et il n'y avait pas moyen de revenir en arrière ; mais il était convaincu qu'il pouvait être effacé. Aux versets 4 et 5 il dit : « *Lave-*

moi complètement de mon iniquité, et purifie-moi de mon péché. Car je reconnais mes transgressions, et mon péché est constamment devant moi. » David parle dans un certain sens prophétiquement, en demandant à être totalement lavé de son péché ; car tous ceux qui vivaient et péchaient sous la loi étaient symboliquement purifiés, et leur faute était couverte pour un temps.

« David dit à Nathan : J'ai péché contre l'Éternel ! Et Nathan dit à David : l'Éternel pardonne ton péché, tu ne mourras point. » - 2 Samuel 12 : 13.

Le péché suscite une punition

David échappa à la peine de mort, mais son péché n'était pas ignoré. Ce qu'il avait commis, n'ayant montré aucune pitié à son prochain, Urie, retomba sur sa tête : *« Maintenant, l'épée ne s'éloignera jamais de ta maison ... je vais prendre sous tes yeux tes propres femmes pour les donner à un autre ... le fils qui t'est né [avec Bath-Schéba] mourra. »* (2 Samuel 12 : 10-14). La justice devait être satisfaite et l'injustice expiée. David accepta humblement ce châtiment sans se plaindre, et remplit ainsi les conditions pour qu'il lui soit pardonné.

Dans un cantique, il loue la grâce du pardon, qu'il avait obtenu : *« Heureux celui à qui la transgression est remise, à qui le péché est pardonné ! Heureux l'homme à qui l'Éternel n'impute pas l'iniquité. »* (Psaume 32 : 1, 2). David parle ici du point de vue de la loi sous laquelle il vivait. Sa joie venait du fait que son péché était couvert, que la faute ne lui était pas imputée ; c'est ce qui se passait symboliquement le jour de réconciliation, où le sang des taureaux et des boucs était versé à la place de celui des pécheurs.

La faute de David ne lui fut effectivement pas entièrement imputée, sinon il aurait dû mourir. Du point de vue humain, on pourrait dire que Dieu, le Juge suprême, lui avait accordé la grâce d'une punition à vie. La sentence de mort ne fut pas exécutée, au lieu de cela l'épée le poursuivit, et ses femmes furent données à d'autres. David subit de nombreuses tribulations, à cause de son péché contre Urie.

Les péchés du monde enlevés

Lorsque David pécha, notre Sauveur, que Jean-Baptiste devait annoncer au Jourdain, n'était pas encore venu : *« Voici l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. »* (Jean 1 : 29). Seul notre Seigneur, l'Agneau antitypique immolé pour nos péchés, pouvait une fois pour toutes,

enlever ou racheter le péché.

Les taureaux et les boucs qui étaient sacrifiés le jour de réconciliation pour le pardon des péchés, ne pouvaient pas réellement ôter les péchés du peuple, ni les supprimer définitivement, car alors, ces sacrifices n'auraient pas eu besoin d'être répétés tous les ans. (Hébreux 10 : 2-5). Le péché était couvert pour un certain temps, jusqu'à ce que le Seigneur Jésus, l'Agneau de Dieu, vienne et cloue les péchés à la croix. Paul écrit : « *Il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix.* » (Colossiens 2 : 14). « L'acte » et ses ordonnances, « tu dois » et « tu ne dois pas » resta en vigueur durant toute la période de la loi, même si les péchés étaient symboliquement couverts. Aucun Israélite soumis à la loi ne fut capable d'obéir parfaitement à cette loi, alors que le peuple avait juré : « *Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit* » (Exode 19 : 8). C'est ainsi que cet acte subsista jusqu'à ce que le Seigneur Jésus vienne l'effacer. Par sa mort sur la croix, par son précieux sang versé, Christ rendit possible la réconciliation avec le Père céleste, et le pardon des péchés pour tous les hommes, les Juifs comme ceux de toutes les nations, ainsi que le dit Paul : « *Ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions, afin de créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix, et de les réconcilier, l'un et l'autre en un seul corps, avec Dieu par la croix, en détruisant par elle l'inimitié.* » - Éphésiens 2 : 15, 16.

David demandait le pardon à Dieu en disant : « *Aie pitié de moi* ». Le mot hébreu utilisé ici signifie plutôt : purifier, couvrir. Autrement dit, David suppliait qu'il soit purifié, que son péché soit couvert.

Le lieu où le sacrificateur faisait l'expiation selon la loi est le « trône de grâce », en grec « *hilasterion* » qui signifie : ce qui réconcilie, ce qui accomplit l'offrande, l'expiation (ou « le propitiatoire » ndlt). Le terme « trône de grâce » ou « couvercle de la réconciliation » montre à quoi servait symboliquement le couvercle de l'arche. Pour tous ceux qui étaient sous la loi, y compris pour David, le jour de la réconciliation symbolique, le souverain sacrificateur faisait la réconciliation avec Dieu en aspergeant le « trône de grâce » avec le sang de l'expiation.

Dans le symbole, la juste sentence de mort exigée par la loi, était exécutée par le sang versé des animaux, à la place de celui du pécheur. C'est seulement quand le sang avait été répandu sur le couvercle de l'arche, le « couvercle de réconciliation », et la justice

satisfaite, que le « trône de justice » devenait le « trône de grâce ».

Le type était l'ombre de ce que le sang de Christ devait définitivement accomplir, la purification du pécheur, et finalement le pardon de ses péchés. Pour nous, grâce à Jésus-Christ, ce trône est déjà devenu le « trône de grâce » antitypique, car par Lui et son sang versé, nous sommes réconciliés avec le Père céleste.

Nous ne devons en aucun cas interpréter la grâce de Dieu comme étant un renoncement à un juste châtiment ; au contraire, la grâce ou bonté imméritée nous est attribuée, parce que, selon la volonté de Dieu, un autre a intercédé pour nous et a pris le châtiment sur lui - Christ notre Sauveur, qui en payant de son sang, a pris la place d'Adam.

Lorsqu'Adam pécha, il fut puni de mort, « mourant, tu mourras ». David subit symboliquement le châtiment, que l'Éternel lui infligea pour ses péchés et en paya ainsi le prix, comme condition pour sa réconciliation avec Dieu. En réalité, c'est notre Seigneur qui a subi le châtiment pour les péchés de tous les hommes, y compris ceux de David, et les effaça ; c'est ce que Esaïe prophétisait pour son peuple :

« Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; le châtiment qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris ».

« Par sa connaissance mon serviteur juste justifiera beaucoup d'hommes, et il se chargera de leurs iniquités. » - Esaïe 53 : 5, 11.

Paul écrit à propos de Jésus : *« C'est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être, pour ceux qui croiraient, victime propitiatoire [hilasterion], afin de montrer sa justice, ... dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus. »* (Romains 3 : 25, 26). Paul veut dire que Jésus est devenu notre lieu de réconciliation antitype, et que son sang versé a satisfait la justice de Dieu et nous réconcilie avec Lui.

Pour nous, qui vivons dans l'Âge de l'Évangile, c'est la foi dans le sang de Jésus qui justifie et réconcilie, qui nous fait paraître justes aux yeux de Dieu bien que, selon la chair, nous n'en soyons pas dignes.

La grâce surabondante du pardon

Quand nous étudions les épîtres aux Romains ou aux Hébreux, nous constatons que Paul présente la grâce de la justification et du pardon par notre Seigneur Jésus-Christ avec beaucoup d'intelligence. En lisant la concordance, nous voyons qu'aucun autre apôtre n'emploie le mot grâce aussi souvent. Dans aucune de ses lettres aux frères, il ne manque de leur souhaiter la grâce et la paix.

Nous sentons que Paul parle avec beaucoup de reconnaissance de la grâce que Dieu et le Seigneur lui ont accordée. Croyant servir Dieu, Saul de Tarse, en persécutant les disciples de Jésus jusqu'à la mort, persécutait en fait cruellement Christ. Il avait même approuvé la lapidation d'Étienne (Actes 8 : 1). Au contraire, Étienne priait : « *Seigneur, ne leur [y compris Saul] impute pas ce péché* » (Actes 7 : 60). Nous savons que cette prière fut entendue, car le Seigneur apparut à Saul sur la route de Damas, ce qui changea le cours de sa vie. Il se peut que la forme la plus élevée d'amour, l'amour pour ses ennemis que manifesta Étienne priant le Seigneur de leur pardonner leurs fautes, ait touché Paul et lui ait servi d'exemple sa vie durant.

Le Seigneur prophétisait au sujet de Paul : « *Car cet homme est un instrument que j'ai choisi, pour porter mon nom devant les nations, devant les rois, et devant les fils d'Israël ; et je lui montrerai tout ce qu'il doit souffrir pour mon nom.* » - Actes 9 : 15, 16.

Paul reconnaît cela, disant : « *Car je suis le moindre des apôtres, je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Église de Dieu. Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce envers moi n'a pas été vaine ; loin de là, j'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi.* » (1 Corinthiens 15 : 9, 10). Paul apprécie la grâce de Dieu, qui lui est accordée ainsi qu'à nous, grâce au sacrifice de Jésus-Christ. À son cher frère Timothée, il témoigne de ses expériences personnelles de la miséricorde divine : « *Je rends grâce à celui qui m'a fortifié, à Jésus-Christ notre Seigneur, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans le ministère, moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur, un homme violent. Mais j'ai obtenu miséricorde, parce que j'agissais par ignorance, dans l'incrédulité ; et la grâce de notre Seigneur a surabondé, avec la foi et la charité qui est en Jésus-Christ.* » - 1 Timothée 1 : 12-14.

Pour Paul, la grâce fut « surabondante », mais ne l'est-elle pas aussi pour nous ? Certains parmi nous, qui sont maintenant consacrés et qui marchent dans les voies de Dieu, n'auraient-ils pas été autrefois sans loi ni foi, ni pitié, quelles qu'aient été leurs motivations.

Mais nous sommes blanchis, la miséricorde nous a été accordée. Nos péchés ne sont pas seulement couverts, ils sont effacés. La grâce de Dieu est aussi surabondante pour nous.

En général, la grâce est décrite comme un « don ou une bonté immérité » en mettant l'accent sur le mot « immérité ». Oui, tout nous a été donné par l'amour et la bonté de Dieu. C'est une grâce d'être en vie. C'est une grâce d'avoir connu la vérité, de pouvoir marcher sur « le chemin étroit ». Tout nous a été offert, et le Seigneur a payé pour cela. Il a payé cher, avec son sang précieux.

Le cadeau précieux

Pierre écrit : « *Que la grâce et la paix vous soient multipliées par la connaissance de Dieu et de Jésus notre Seigneur ! Comme sa divine puissance nous a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété, au moyen de la connaissance de celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu, lesquelles nous assurent de sa part les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles vous deveniez participants de la nature divine, en fuyant la corruption qui existe dans le monde par la convoitise.* » - 2 Pierre 1 : 2-4.

Pierre constate, à sa manière, que tout ce qui contribue « à la vie et à la piété nous a été offert ». Nous n'avons pas fait d'efforts particuliers, pour que Dieu soit contraint de tout nous donner pour vivre et exercer la piété. C'est un présent, une grâce. Et nous n'aurions pas pu avancer sur le chemin de la vie si nous n'avions pas auparavant été justifiés par la foi. Nous ne pourrions être considérés comme justes si le Seigneur n'avait pas pris notre faute sur Lui et n'avait pas payé le prix de la justice pour nous. Nous voyons ainsi que la grande grâce et la miséricorde de Dieu pour le genre humain trouve son expression la plus élevée dans le sacrifice de son Fils bien-aimé.

La grâce déborde dans le pardon de nos fautes, par le sacrifice de notre Seigneur, car aucune personne humaine n'aurait pu donner sa vie comme prix correspondant pour ôter le péché adamique.

Justifiés gratuitement

Paul constate : « *Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ.* » (Romains 3 : 23, 24). Comme Nouvelle Création, nous portons la robe de justice,

qui nous rend acceptables devant le Père céleste. Il est de notre responsabilité de garder cette robe pure et sans tache, telle que nous l'avons reçue.

Il est clair cependant que, même si nous nous efforçons de marcher sur les traces de Jésus, nous n'y arrivons pas toujours, et nous faisons des choses que nous ne devrions pas faire. L'apôtre Paul lui-même constate : « ... *je fais le mal que je ne veux pas.* » (Romains 7 : 19). Et Jacques dit : « *Nous bronchons tous de plusieurs manières.* » - Jacques 3 : 2.

Une des raisons de nos manquements ou de nos écarts de langage, selon l'apôtre, se trouve dans l'utilisation débridée de notre langue, en parlant mal ou en médissant. Parler mal du prochain, avec de la jalousie, répandre des bruits, des soupçons, diffamer, sont souvent les taches qui souillent notre robe de justice. Ce qu'on a dit ne peut plus être retiré, cela nous discrédite, et Dieu en a connaissance. Que pouvons-nous faire, car nous avons tous des défaillances ?

Souvenons-nous que nous avons un Avocat auprès du Père si nous regrettons les fautes commises involontairement ou à cause des faiblesses dont nous avons héritées. Jean dit : « ... *nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier.* » - 1 Jean 2 : 1, 2.

La condition préalable avant d'aller au trône de grâce et de prier pour le pardon de nos péchés est de reconnaître et de regretter nos fautes. Jean le souligne ainsi : « *Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité.* » - 1 Jean 1 : 9.

Quand l'apôtre Jean dit que chaque péché ou chaque injustice est purifié si nous le confessons, nous ne devons pas considérer ce fait dans l'absolu ; car notre Seigneur nous a informés qu'il y a un péché qui subsiste toujours, et qui ne peut être pardonné. Nous lisons : « *Tous les péchés seront pardonnés aux fils des hommes, et les blasphèmes qu'ils auront proférés ; mais quiconque blasphèmera contre le Saint Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il est coupable d'un péché éternel.* » - Marc 3 : 28, 29.

Nous pouvons trouver le pardon devant le trône de grâce pour tous les péchés involontaires qui sont dus à la faiblesse humaine, si nous regrettons notre faute. Si nous péchons volontairement, en toute connaissance de cause, « *après avoir reçu la connaissance de la*

vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement » - Hébreux 10 : 26, 27.

Les péchés cachés

Nous ne nous apercevons pas toujours de nos fautes, de nos manquements envers notre prochain ou envers la justice. C'est pourquoi nous devons tenir compte de cette possibilité, comme David le dit : « *Qui connaît ses égarements ? Pardonne-moi ceux que j'ignore.* » - Psaume 19 : 13.

Souvent nous voyons les péchés des autres sans remarquer les nôtres. Mais ce que nous ne percevons pas, le Seigneur le voit ; d'une manière ou d'une autre nous avons tous les jours des défaillances. Ce sont des taches sur notre robe blanche que nous devons enlever le plus vite possible. C'est pourquoi, il ne doit pas se passer une journée, sans que nous allions au trône de grâce pour implorer humblement le pardon de nos péchés.

Comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés

C'était une pierre d'achoppement pour les scribes, les pharisiens et les anciens du peuple que notre Seigneur ne fasse pas de différence entre eux et les publicains qu'ils considéraient comme des pécheurs. Ils ne comprenaient pas que devant la justice de Dieu ils étaient tous fautifs, et avaient besoin du pardon des péchés, qu'ils en aient commis beaucoup ou peu.

Lorsque nous allons devant le trône de grâce pour demander le pardon de nos péchés, n'oublions pas que nous sommes tous imparfaits, et que nous commettons des injustices envers les autres qui nécessitent aussi le pardon. Le Seigneur accède à notre demande de pardon à condition que nous pardonnions aux autres leurs fautes à notre égard. Car comme enfants de notre Père, nous sommes tous redevables envers la justice divine.

Dans sa prière, Jésus enseigna aux disciples : « *Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* » (Matthieu 6 : 12). Le sens exact de cette phrase est qu'avant de demander le pardon de nos offenses, nous devons pardonner à ceux qui nous ont offensés, et non pas promettre de leur pardonner après.

Le Seigneur pose le même principe, lorsqu'Il dit : « *Si donc tu présentes ton offrande à*

l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis vient présenter ton offrande. » (Matthieu 5 : 23, 24). Même si le Seigneur ne parle pas de quelqu'un qui demande le pardon, le principe est le même, c'est-à-dire qu'on ne s'approche pas du trône de grâce pour demander le pardon de ses fautes, en étant fâché avec son prochain.

Nous ne pouvons pas solliciter de Dieu le pardon de nos péchés si nous n'avons pas fait notre possible pour être honnête avec notre prochain, ce qui n'est pas toujours facile, ni possible. Mais nous devons sincèrement faire l'impossible pour être en paix avec notre prochain, et être prêt à pardonner, quoi qu'il y ait entre nous.

« Si ton frère a péché, reprends-le ; et, s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché contre toi sept fois dans un jour, et que sept fois il revienne à toi, disant : « je me repens », tu lui pardonneras. » (Luc 17 : 3, 4). Cependant, pour qu'il y ait un véritable pardon, il faut que celui qui le demande le fasse vraiment de tout son cœur. Il ne suffit pas de dire : je regrette, et de pécher à nouveau.

En résumé, nous avons un Père céleste miséricordieux, qui est riche en grâce et en pardon. Nous avons un Souverain Sacrificateur compatissant, qui a pitié de nos faiblesses.
« Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins. » - Hébreux 4 : 16.

TA - novembre-décembre 2009

TOUT POUR JÉSUS !

Tout pour Jésus, tout pour Jésus mon Maître,

Toute ma force et mes aspirations,

Tout est pour Lui, mon cœur et tout mon être,

Tous mes moments et mes actions.

Ch. : Tout pour Jésus, pour Jésus mon Sauveur.

Mes mains feront ce que Jésus commande,
Mes pieds toujours courront dans ses sentiers,
Parle ma bouche ainsi qu'il le demande,
Parle pour Christ et volontiers.

Ch. : Tout pour Jésus, pour Jésus mon Sauveur.

Les yeux fixés sur mon Sauveur sans cesse,

Je perds de vue autre chose ici-bas,

Il est mon tout, je crois à sa promesse,

Il me conduit dans tous mes pas.

Ch. : Tout pour Jésus, pour Jésus mon Sauveur.